



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 58/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 18

Votants: 26

Procurations: 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Septembre 2018.

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, BERNES, JOUSSEAUME, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC., FERTE S., JOUET.

	NCHEZ
M. ZAMBONI à Mme	ARNAL
Mme LIAN à Mme (GONZALEZ
Mme SCHINTONE à M. CA	NEZIN
Mme FIEVRE à Mme /	MAUREL
M. ANDUZE à M. BE	RNES
M. FERTE J. à Mme f	FERTE S.
Mme SEIB-TAUPIN à Mme S	JOUET

ABSENT EXCUSÉ : M. DELON.

ABSENTS: Mme GARBIN et M. MARTIN.

SECRETAIRE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - VIE ASSOCIATIVE - Demandes de subventions exceptionnelles

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que quatre associations aussonnaises ont fait une demande de subvention exceptionnelle.

Madame le Maire précise que lors de sa séance du 24 septembre 2018, la commission « Vie Associative » a examiné ces demandes de subventions et propose d'attribuer les subventions suivantes :

- <u>L'UNION SPORTIVE AUSSONNAISE BASKET (USA)</u> : pour les aider dans le financement d'un déplacement en bus à l'occasion de la sélection en « finale Pyrénées » de leur équipe U20 : 200 €.
- <u>LE TENNIS CLUB AUSSONNAIS</u> : pour l'acquisition de trois serrures à cartes perforées pour sécuriser l'entrée des terrains : 500 €.
- <u>LE FOYER RURAL</u> : pour la prise en charge annuelle des frais d'externalisation de la paye de ses intervenants pour $2017 : 1\ 315$ €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 26 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/09/2018

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le



ID: 031-213100324-20180927-DEL_58_2018-DE

> D'attribuer les subventions exceptionnelles telles que décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 septembre 20187

Lysiane MAUREL

31840